

Sherbrooke, le 2 Avril 2019

M. François Bonnardel, Ministre des Transports

Cabinet du Ministre des transports 700, boulevard René-Lévesque Est 29° étage Québec (Québec) G1R 5HI

Objet : La loi 17, certification et fréquence des inspections mécaniques pour l'ensemble des taxis et véhicules qualifiés

Monsieur le Ministre,

Depuis 30 ans, le réseau des mandataires a effectué plus de 2,000,000 d'inspections. Nous sommes partis de deux inspections annuelles de taxi à une inspection obligatoire annuelle avec le projet UBER et à zéro inspection annuelle obligatoire avec l'application de la loi 17!

De plus, les mandataires ont investi plusieurs millions de dollars en formation et équipement dans leurs entreprises afin que plusieurs centaines d'inspecteurs en vérification mécanique soient en mesure de faire des inspections tel qu'exigé par la SAAQ et le règlement en sécurité routière!

Depuis 30 ans, les mandataires accrédités par la SAAQ ont contribué à vérifier les taxis deux fois par année et à s'assurer que les véhicules soient sécuritaires pour leurs usagers. Les milliers de certificats de vérification mécaniques obligatoires remis par les mandataires à la SAAQ démontrent clairement l'importance de cet encadrement pour l'ensemble des véhicules, peu importe l'âge et le kilométrage du véhicule.

Certains des véhicules d'aujourd'hui en 2019, sont mieux conçus au niveau des aciers et des alliages utilisés dans leur fabrication, ainsi que les moteurs et leurs technologies de carburation et d'injection plus performantes. Par contre, en ce qui touche la conduite, le système de freinage, la suspension, etc., ces composantes sont toujours de même qualité que dans les années 1980.

Ne faire aucune inspection annuelle sur l'ensemble du véhicule de transport de personnes pourrait avoir des conséquences graves sur l'état du véhicule et par le fait même, augmenter les risques d'accidents.

La réalité aujourd'hui est que les pièces de remplacement chinoises, de deuxième et troisième qualité, envahissent le marché nord-américain. Plusieurs propriétaires de véhicules installent ou font installer ce type de pièces pour économiser sur les coûts de réparation de leurs véhicules et par le fait même, puisque ces pièces s'usent beaucoup plus rapidement, les véhicules sur les routes du Québec sont moins sécuritaires s'ils ne sont pas inspectés à des fréquences plus rapprochées. Nos membres le constatent chaque jour sur les véhicules qu'ils inspectent.

Il est primordial qu'il y ait modification de la loi 17 et que tous les taxis, UBER, EVA, etc., utilisés à transporter des passagers, soient sécuritaires et que les inspections biannuelles soient remises en application.

Je ne sais ce qui arriverait, si on annonçait à la population le retrait des obligations des inspections périodiques obligatoires des avions, du métro, des trains, des bateaux, des autobus, des camions, des autocars et autres moyens de transport public?

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de l'attention particulière que vous porterez à cette demande et vous assurons notre entière collaboration.

Joseph Bavota, directeur général ASMAVERMEQ www.asmavermeq.ca

Tél: 819 829-8115

c.c. : M. Frédéric Lafleur, président de l'ASMAVERMEQ



Communiqué: Association des Mandataires en Vérification Mécanique (ASMAVERMEQ)

La loi 17 du Ministère des Transports... Un recul majeur pour la Sécurité Routière

Après avoir pris connaissance du projet de loi 17 et avoir parlé à des personnes responsables au Ministère des Transports du Québec, il est important de dire que nous sommes très déçus de leur insouciance en ce qui concerne le rôle de partenariat des mandataires en sécurité routière et des dangers que cette loi pourra avoir pour la clientèle qui utilise le taxi et le covoiturage chaque jour!

Si le projet de loi est adopté, tous devront avoir : -un permis de classe 5, plutôt que la classe 4C des chauffeurs de taxi actuels ; -une formation minimale dont la durée reste à déterminer (environ sept heures) ; -réussi un examen ; -été soumis à une vérification des antécédents judiciaires.

Le gouvernement mettrait fin : -aux territoires exclusifs réservés et au contingentement des taxis ; -à l'immatriculation T réservée aux taxis ; -à l'inspection annuelle.

Il est clair pour nous que cette loi a aussi comme conséquences la perte d'emploi de plusieurs centaines de mécaniciens, le manque de revenus pour plusieurs garages qui ont investi depuis 30 ans dans un partenariat avec la SAAQ et la fermeture de certains centres d'inspection!

L'abolition des inspections obligatoires pour les taxis et pour ceux qui font du covoiturage est prévue pour **juin 2020**. Ce sera effectif une fois la loi 17 votée par nos parlementaires et que la consultation sur la règlementation sera terminée!

Une fois adoptée, la loi 17 prévoit qu'un véhicule pourra être soumis à une inspection mécanique chez un mandataire en vérification mécanique, lors d'un contrôle sur route par un contrôleur routier, un policier et/ou un inspecteur du bureau de taxis. Aussi, il pourra être soumis à l'inspection après un certain nombre de kilomètres ou selon l'âge du véhicule. Finalement, le véhicule pourra être soumis après une plainte ou dénonciation par un client.

Avec notre expérience professionnel, et ce depuis 30 ans, et de nombreux rapports que nous avons soumis au coroner, nous en concluons la nécessité que l'ensemble des véhicules qui transportent des passagers doivent être inspectés.

Plus de 12 000 véhicules ne seront plus soumis à l'inspection et réinspection mécanique annuelle! Cela représente aussi plusieurs autres milliers de véhicules au Québec qui ne seront pas inspectés et qui auront le droit de transporter des personnes en covoiturage!

Pensons pour un instant à ceux qui transportent nos enfants à l'école et qui n'auront plus l'obligation d'inspecter leurs véhicules deux fois par année!

Pensons aussi à ceux qui transportent 120,000 usagers du transport adapté et qui n'auront plus l'obligation d'inspecter leurs véhicules!

Le ministre devrait prendre en compte les impacts potentiels sur un service aussi essentiel que celui du transport adapté (TA) pour les personnes à mobilité réduite, qu'elles soient ainées, handicapées intellectuelles ou physiques

Une fois UBER bien installé, devrons-nous commencer à prévoir la fin des inspections obligatoires pour les autobus, les autocars, les véhicules d'urgence et les camions? Un non sens!

Comment ont-ils pu prendre cette décision?

D'après le MTQ, il n'y a pas de preuve statistique qui démontre qu'une inspection mécanique permet d'éviter un accident. C'est de nier que les inspections effectuées par les mandataires depuis 30 ans n'ont pas eu un rôle primordial afin de détecter des milliers d'anomalies mineures et majeures sur ces véhicules! Depuis 30 ans, le réseau des mandataires a effectué plus de 2, 000,000 d'inspections. Nous sommes partis de deux inspections annuelles de Taxi à une inspection annuelle à zéro inspection annuelle !!! De plus, les mandataires ont investi plusieurs millions de dollars en formation et équipement dans leurs entreprises afin que plusieurs centaines d'inspecteurs en vérification mécanique soient en mesure de faire des inspections tel que exiger par la SAAQ et le règlement en sécurité routière!

C'est effectivement un recul important pour la sécurité routière! La vraie raison pour cette loi est qu'elle sert l'intérêt principal de UBER qui aura besoin de beaucoup de chauffeurs accessibles partout au Québec qui ne sont pas nécessairement expérimentés et qui utiliseront un véhicule avec une historique peu connue!

Une chose est claire est que nous allons préparer un mémoire pour la Commission et organiser des rencontres avec les mandataires afin de planifier notre mécontentement face une loi qui mettra en danger les passagers, le tout pour satisfaire les exigences de UBER.

Nous invitons tous les mandataires du Québec et le publique à communiquer avec nous : <u>info@asmavermeq.ca</u> afin de bien exprimer notre mécontentement face à une loi qui est loin de favoriser la sécurité routière.

Nous invitons tous nos partenaires médias à faire connaitre notre inquiétude et à nous appuyer en diffusant notre position concernant la loi 17 aux milliers de lecteurs en transport!

Nous invitons également toutes les associations en transport et les écoles de formation professionnelles à appuyer notre démarche afin de maintenir un réseau de professionnels soucieux de l'importance de la sécurité routière.

Nous invitons donc le Ministre des transports à ne pas enlever l'obligation de faire l'inspection mécanique des véhicules concernés par cette loi et à discuter avec notre association, un vrai partenaire qui est soucieux de l'importance que nos routes soient sécuritaires et que la sécurité des usagers soient assurée!

Source : Fréderic Lafleur Président ASMAVERMEQ 450-601-5921 Joseph Bavota Directeur général ASMAVERMEQ 819-829-8115

		•





Air Liquide Canada

Albany Bergeron et Fils

Alex Pneu et Mécanique (5500) inc.

Alignement Mauricie

André Bouvet Ltée

Atelier Genytech

Atelier SRM*

Atelier KGM

Auto jobs.ca****

Autobus Ashby

Autobus B. Dion

Autobus Bell Horizon**

Autobus Bourgeois

Autobus Chevrette*

Autobus Galland**

Autobus Les Sillons

Autobus Maheux*

Autobus Transco

Autobus Victoriaville

Autocars Orléans Express*

Automobiles Jolibourg

Autolook inc.

Béton Provincial**

Bernier & Crépeau

Boutin Express**

Bureau du Taxi Montréal

Cain Lamarre Casgrain Wells

CFTR

CETL

Canada Hydraulique Équipement

Canadian Transportation

Equipment Association

Camouest

Camion Inter Estrie

Camions Excellence Peterbilt

Camions Lussier-Lussicam inc.

Camions Sterling de Lévis

Camions Volvo Montréal

Centre d'études

professionnelles Saint-Jérôme

Centre d'Inspection Sherbrooke*

Centre de vérification Beauce

Centre de vérification

mécanique Montréal

Centre de vérification Rondeau

Centre du Camion (Amiante)

Centre du Camion (Beauce)

Centre du camion Beaudoin

Centre du camion Gauthier

Centre du Ressort Rock

Centre du camion Amos

Centre du véhicule Chartrand*

Centre d'entretien et

de réparation du camion Kenworth

Centre de formation véhicules lourds

Centre d'Inspection Saint Jérôme

Centre de formation en Transport de Charlesbourg

Centre du camion U.T.R.

Centre routier Inc.

Certi-Centre*

Centre vérification

mécanique Outaquais*

Charest International

Charlesbourg Toyota

Centre du camion Amos

Ciment St-Laurent

Commission des écoles catholiques de Montréal

Commission scolaire du

Chemin-du-Roy

Commission scolaire de Montréal

Commission scolaire des Navigateurs

CONNEC-TÉ (CÉGEP de Rivière-du-Loup et CÉGEP de St-Jérôme)

CRE Transport

Cummins Est du Canada Sec

Data Dis***

Dubois & Frères, Limitée

Durocher Transit

Deschamps Chevrolet Buick

Cadillac GMC Itée

Distribution Toiture

Domaine du Diésel

Drolet Ressorts Québec

EBI Centre du Camion

Écho du Transport***

École nationale du Camionnage***

Express Mondor**

FRENO

Fafard et Frères

Fédération des transporteurs par autobus (plus de 1000 membres)*

Gaudreau Environnement**

Garage Benoît Trudeau

Garage Bellemare & Frères**

Garage François Thouin

Garage J. Fortier*

Garage Jacques Cadleux

Garage Lacroix

Garage MVL inc.

Gatineau Autos

Gaz Métro

Girolift

Goldcorp Project**

Le Groupe Multi-Services***

Groupe TYT

GM Dubois et Frères *

Harnois

Holcim

Hydro-Québec**

Hyundai Jean-Roch Thibeault

Intersan**

International Rive Nord

Joliette Dodge Chrysler*

JMF Transport

JBX**

JADNA

Jannock

J.C. Beauregard

Kenworth Montréal

Kenworth Ouébec

Les Services JAG

Le Groupe Guy

Location Brossard**

Location Empress

Location Goyette

L'Allier Automobile ST Foy (Québec)

Lajeunesse et frères

Limocar**

Lambert & Grenier

La société de fabrication d'acier

Mac-Phil Diesel

Maheux*

Mécanique Alignement Plus

Mohawk Council Kahnawake

Maskimo*

Mécamobile*

Mécamobile Rive-Nord inc.

Mécanique Générale M.P.C. Rive Sud

Mekpro

Molson Coors Canada

N Simard & Frères Inc

Natrel**

Normand Cloutier Transport*

Normandin Transit *

Orléans Express**

PLC Consultant

Produits ciment Couillard

Prolad Experts***

Rainville Automobile (1975)

Remorque 2000*

Réseau de Transport de la Capitale

Ressort Déziel*

Ressorts Charland

Ressort Maska*

Ressort Montréal Nord

Ressorts d'autos et camions Rock

Roland Boulanger

Regroupement des

professionnels en sécurité routière

(plus de 80 membres)***

Scotts

Sintra**

Société des alcools du Québec**

Service Matrec

Service Mécanique Mobile BL

Service de Pneus Ray

St Félicien Diésel

Ste-Marie Automobiles*

Service de suspension Turcotte Alma

Société de Fabrication Vick West

Société du Port de Montréal

Suspension Victo 1982

Suspension et ressorts

Michel Jeffrey

Syndicat des producteurs de lait

Tech-Mobile (1996)

Thetford Chrysler

Thiro

Toiture Mauricienne (Barrette)

Toyota Gabriel

Transport Cascades**

Transport Champion

Transport Dostie *

Transport Guy Bourassa**

Transport Robert**

Transport Jacques Auger

Transport Dean Doyle

Transport Bégin

Transport Scolaire Sogesco**

Transport Grégoire**

Transport GE Lecaille

Transport JC Germain

Transport Geneca**

Transport Gilbert

Transport C F Morin

Transport Durocher

Transport Demark**

Transport J.C.Germain

Transport L. Bilodeau et Fils

Transport Magazine

Transport Normand Cloutier

Transport St-Viateur Inc

Transport TF1 4 Sec Kingsway Vrac

TW Distribution UAP***

Ville de Brossard

Ville de Vaudreuil-Dorion

Ville de Drummondville

Ville de Longueuil

Ville de Montréal

Ville de Magog

Ville de Sherbrooke

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Ville de Coaticook

Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré

Ville de Saint-Félicien

Ville d'Alma

Ville de Québec

Ville de Gatineau

Ville de Saint-Basile-le-Grand

Via Prévention

WMI

^{*}Mandataires ayant plus d'un mandat en vérification mécanique

^{**}Entreprises PEP comportant plusieurs centres d'entretien

^{***}Membres associés